

## **55<sup>e</sup> Assemblée générale du Cartel**

**Lundi 13 mars 2017 – Aula des Boudines à 19h00**

*Rapport du trésorier, Daniel KOHLER*

Les finances 2016 du Cartel sont restées dans les chiffres noirs car l'exercice comptable dégage une nouvelle fois, cette année, un léger bénéfice. C'est ainsi que nous bouclons nos comptes avec un bénéfice qui se monte à **Fr. 630,56** alors qu'il était de Fr. 100,74 en 2015. Cette somme a été portée au crédit du compte Capital, dont le solde au 31 décembre 2016, se monte à **Fr. 42'084,20** (Fr. 41'453,64), la « Réserve légale » restant identique à 2015 avec un montant de **Fr. 10'117,56**.

Le budget 2016 de **Fr. 173'000,00** a été adopté par le Comité. La subvention allouée par la Commune de Meyrin, s'est montée à **Fr.123'000,00** identique à celle de 2015. A nouveau pour 2016, une diminution de **Fr. 50'000,00**, sur demande du Conseil Administratif, a été négociée avec le Comité du Cartel dans le but de diminuer une nouvelle fois, comme en 2015, nos comptes de « Provisions » dont les montants cumulés, avaient été considérés, de part et d'autre, comme trop élevés. Comme en 2015, nous avons déconsolidé certains comptes de « Provisions » dont les montants ne mettaient pas en péril la gestion du Cartel pour 2016. Ceci dit, les dépenses, se sont élevées à **Fr 170'600,45** (175'341,30), soit une somme totale légèrement inférieure au budget calculé et arrêté par le Comité. Pour rappel, le montant de la subvention demandée, est fixé en rapport avec les frais réels annuels prévus pour chaque poste. Nous vous donnons donc, ci-dessous, quelques précisions quant à son utilisation.

Le poste des salaires et charges sociales et formation est le plus élevé du budget. Le montant, fixé à **Fr. 119'000,00**, n'a pas été dépassé mais il a atteint la somme de **Fr. 118'996,25** (Fr.116'903,70). En légère augmentation de 1,02%, par rapport à l'exercice 2015 elle provient principalement de l'adaptation des frais pour les charges sociales. Le budget prévu pour l'engagement de personnel auxiliaire de Fr. 1'000.00 n'a pas été utilisé. Quant à celui prévu pour la formation continue de nos secrétaires, fixé également à Fr. 1'000,00, il est resté en-dessous de nos prévisions pour atteindre la somme de **Fr. 620,00**.

En ce qui concerne les photocopies, 2<sup>ème</sup> poste le plus important, le budget avait été fixé à **Fr. 14'500,00**. Les frais se sont élevés à **Fr. 13'689,13** (Fr. 17'356,73). Cette légère diminution par rapport au budget et aux frais de 2015 provient de la révision du contrat avec la Société RICOH dont les coûts, tant au niveau des copies que du leasing ont été adaptés. Le Comité procède régulièrement à l'analyse de ces coûts et vous communiquons quelques chiffres : Les photocopies, couleur et noir/blanc, pour les **56 Sociétés et Associations** membres du Cartel, nos secrétaires ont sorti, en 2016, un total **292'770** (236'252) copies soit **une augmentation de 12,4%**.

Cette augmentation du nombre de photocopies, pour la totalité se monte à **Fr. 12'765,51**. Toutefois on observera à nouveau, une augmentation du nombre de copies en « noir et blanc » comme en 2015, qui atteint **137'093** (123'077) copies soit une augmentation **11,14%**.

Quant au nombre de photocopies en couleur, leur nombre a explosé pour passer de 113'175 unités à **155'677** soit une nouvelle augmentation de **13,2%** par rapport à 2015, augmentation qui avait déjà été de **16,2%** en 2015 par rapport à 2014. Ceci provient du fait que la demande des Sociétés et Associations est en constante augmentation. Cette constatation nous réjouit aussi, car elle confirme pleinement le rôle joué par le Cartel et la possibilité offerte aux Sociétés, pour des tirages spéciaux destinés à leurs manifestations ou autres brochures. Nous nous permettons de rappeler que nous excluons d'office tous travaux de photocopies comportant le moindre signe publicitaire. Enfin, toujours au chapitre des photocopies, le Comité du Cartel a décidé que dès cette année, même pour des tirages importants, les sociétés et Associations ne seront plus facturées comme ce fut le cas par le passé.

Les frais de représentation, dans leur ensemble, prévus au budget à hauteur pour une somme de **Fr. 19'500,00** (Fr. 15'300,00) ont été bien maîtrisés pour atteindre la somme de **Fr. 19'073,50** (Fr.13'558,50). Dans cette somme sont compris, entre autres, les frais de participation à des séances à l'extérieur, les dépenses pour les cadeaux d'anniversaires, de jubilés, attribués lors de diverses manifestations. Elle comprend aussi les frais de l'agape des membres des Comités des Sociétés et Associations du Cartel, manifestation que le Comité du Cartel a décidé d'organiser à l'avenir en lieu et place des Sociétés et Associations membre ainsi que les frais pour l'apéritif servi à l'issue de l'Assemblée Générale. Enfin la forte augmentation de Fr. 5'515,00 par rapport à 2015, provient aussi du fait que sont inclus les frais pour le repas des Présidents des Sociétés et Associations. Il a été organisé, comme prévu, en 2016 vu qu'il a lieu tous les 2 ans et que la dernière fois fut en 2014, somme qui avait été portée au budget 2016.

Les frais divers de matériel et de bureau, assurance RC, téléphone mobile, frais des imprimantes, de la plastifieuse, les frais de port, Internet ont été bien maîtrisés. Ils sont restés au-dessous du budget prévu à **Fr. 13'000,00** pour l'ensemble des postes décrits. Les frais ont atteint la somme de **Fr. 13'880,34** (Fr. 9'455,53). Le dépassement par rapport au montant de 2015, provient du fait que nous avons poursuivi en 2016 la réfection de notre site Internet offrant plus de possibilités aux Sociétés et Associations. Des adjonctions sont prévues en 2017 pour le développement du programme lié à la gestion des membres avec l'installation et maintenance d'accès Internet, par Société, pour un montant de Fr. 8'000.00.

Enfin, nous avons procédé à l'amortissement des machines, appareils divers, mobilier, du matériel, du site Internet et du système informatique, selon les normes légales en la matière pour un montant total à **Fr. 11'418,97** (Fr.12'841,56).

Nous ne voudrions pas terminer ce rapport sans remercier vivement les Autorités Communales pour la subvention allouée au bon fonctionnement du Cartel et la confiance qu'elles témoignent à son Comité pour sa gestion.

Nos remerciements vont enfin à la commission de vérification des comptes pour la méticulosité du travail accompli par les délégués des Sociétés qui se sont proposée pour ce mandat, soit Monsieur Anton JEKER du « Ski Club de Meyrin » et Monsieur Raoul SAUTTER du « Tennis Club de Meyrin »

Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions et vous remercions de votre attention.

Daniel KOHLER,  
Trésorier

Meyrin, le 13 mars 2017